



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N°2024-010
CS du 21 mars
2024
(Propositions
investissements
2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle d'Embarquement de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 20 février
2024

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

NOMBRE de
PRESENTS
7

NOMBRE de
VOTANTS
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 7 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



L'objet du présent rapport est de vous présenter pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2024, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2023/2025 adopté par délibération du 8 février 2023.

Le total proposé au budget 2024 s'élève à 498 746 €, auquel s'ajoute les montants prévus en 2023 et non utilisé, soit une somme totale de 761 647,81€

Chapitre 20 :**Frais d'études :****Article 2031**

Assistance pour la maîtrise d'œuvre pour travaux caniveaux côté piste.

Coût estimé : 10 000 € HT.**Concessions de logiciels de finances :****Article 2051**

Chaque année, le SMAEDAOL doit s'acquitter du droit d'usage du logiciel informatique qui gère la gestion des finances.

Coût estimé : 1 800 € HT.**Logiciel de signalement de désordres****Article 2051**

Ce logiciel permettrait aux usagers de la plateforme de signaler les désordres sur la plateforme (avec une photo, et des commentaires).

Coût estimé : 25 000 €**Chapitre 21 :****Terrains nus :****Article 2121**

Remise à neuf des caniveaux avec amélioration

Coût estimé : 153 000 €**Terrains nus****Article 2121**

Programme énergies nouvelles, le SMAEDAOL pour poursuivre son engagement dans programme ACA et obtenir d'ici 2030 le niveau ACA 3+, doit arriver à la neutralité carbone, objectif ne pourra être atteint qu'en cherchant des solutions auprès d'énergies nouvelles panneaux photovoltaïques sur les couvertures des bâtiments existants, création d'ombrières au toits en panneaux photovoltaïques avec la possibilité d'auto-consommer une partie de production, relamping...

Ce programme se poursuivra sur plusieurs années.

Coût estimé pour 2023 : 97 496,81 € + coût estimé pour 2024 : 231 351 € soit 328 847 €**Gros entretien immobilier :****Article 2131**

Le patrimoine immobilier du SMAEDAOL est constitué des propriétés du Dhuy, du Petit Buisson, de l'aire d'hébergement, de l'aérogare et ses bâtiments extérieurs. Ce patrimoine nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Le Dhuy et le Petit Buisson nécessitent une attention particulière pour éviter la dégradation des bâtiments (surface de toiture importante). Il est proposé d'effectuer ces travaux de suivi bâtimentaire, seul un suivi régulier permettra d'éviter de gros investissements.

Coût estimé : 108 500 € HT**Solution et services de systèmes de sécurité incendie****Article 2135**

Le système de désenfumage des hangars commerciaux doit être renouvelé.

Coût estimé : 70 000 € HT**✓ Ecrans d'affichage dynamique dans l'aérogare
2151****Article**

Il est apparu à l'utilisation de la nécessité d'afficher les horaires des vols au départ et à l'arrivée pour renseigner les passagers mais aussi les services de l'Etat. Cela permettra également de faire la promotion de l'aéroport, tout en valorisant le territoire et ses événements.

Coût estimé : 17 000 € HT

Extincteurs :

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. Afin de respecter les normes, avec 173 extincteurs sur l'ensemble du site de l'aéroport, un renouvellement des extincteurs est nécessaire.

La poursuite du renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à **5 000 € HT**.

Régulateurs balisage :**Article 2154**

Pour transporter l'alimentation des feux de balisage sur des grandes distances, il est nécessaire d'utiliser un régulateur à courant constant. L'aéroport dispose de huit régulateurs, qui pour certains ont plus de 20 ans, il convient de pourvoir au remplacement des régulateurs les plus anciens, sachant que les délais d'approvisionnement peuvent prendre plusieurs mois. Cette opération se déroulera sur 2 ans (un a été acheté en 2023 et un autre devrait être acheté en 2024)

Coût estimé : 15 000 € HT.

Transpalette**Article 2155**

Le colisage arrive de plus en plus en palette, pour éviter la manipulation manuelle, cet outil essentiel dans le processus logistique facilite la manutention des stocks dans les entrepôts de l'aéroport, le chargement dans les véhicules de transport et la réception des marchandises.

Coût estimé : 1 500 €

Aménagement véhicule Péril Animalier**Article 2182**

Depuis le désengagement de l'Etat, la Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) conduit des audits auprès des prestataires de la navigation aérienne (pour mémoire quatre audits par an). Dans ce cadre, l'audit du Péril Animalier/RFFS a fait apparaître que le système de gestion de la sécurité mis en place est suffisant, néanmoins afin d'être conforme aux exigences essentielles définies dans le règlement (UE 2018/1139) trois écarts ont été relevés dont des actions correctives sur le Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA). Le SMAEDAOL a depuis nommé un référent Péril Animalier qui a été formé à l'école des Pompiers d'Aérodrome de CHATEAUROUX. Un véhicule dédié à cette mission a été acheté, reste à l'équiper conformément à l'arrêté du 10 avril 2007.

Coût estimé : 10 000 € HT

Renouvellement informatique :**Article 2183**

Suite à l'arrêt de maintenance du logiciel Windows Seven il est prévu le changement de PC qui fonctionnent encore sous Windows 7. Ces logiciels ne sont plus suivis par le constructeur depuis le 14 Janvier 2020. Cette décision unilatérale pose problème pour la connexion en réseau et la protection du réseau informatique. Le logiciel du marché Windows 10 nécessite des ordinateurs avec de plus en plus de puissance notamment pour l'exploitation des images et des logiciels spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire. Cela implique l'achat de logiciels nouvelle génération et le remplacement des postes actuels.

De plus, il est nécessaire de changer le PC de la salle de réunion

Coût estimé : 4 000 € HT.

Mobilier pour aménager l'agrandissement du local

Il y a quelques années le SMAEDAOL envisageait de refaire un bâtiment neuf pour le service SSLIA, mais pour limiter les frais d'investissement, il a été décidé d'ouvrir une porte entre service SSLIA et le logement inoccupé. Ce qui agrandit le local pompier avec des bureaux supplémentaires, une salle de repos, une cuisine et une salle d'eau.

Pour agrémenter ces espaces, il faut du mobilier (tables, chaises, bureaux, fauteuils, four réfrigérateur...)

Coût estimé : 10 000 €

Mobilier extérieur pour les 2 nouveaux mobil homes : Article 2188

Tables et chaises pour aménager à l'extérieur des mobil homes, vaisselle, linge de lit

Coût estimé : 2 000 €



Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le programme d'investissement 2024 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 761 647,81 Euros.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,